Rivalités mondiales autour de l’avenir d’internet

cetri.be/Rivalites-mondiales-autour-de-l

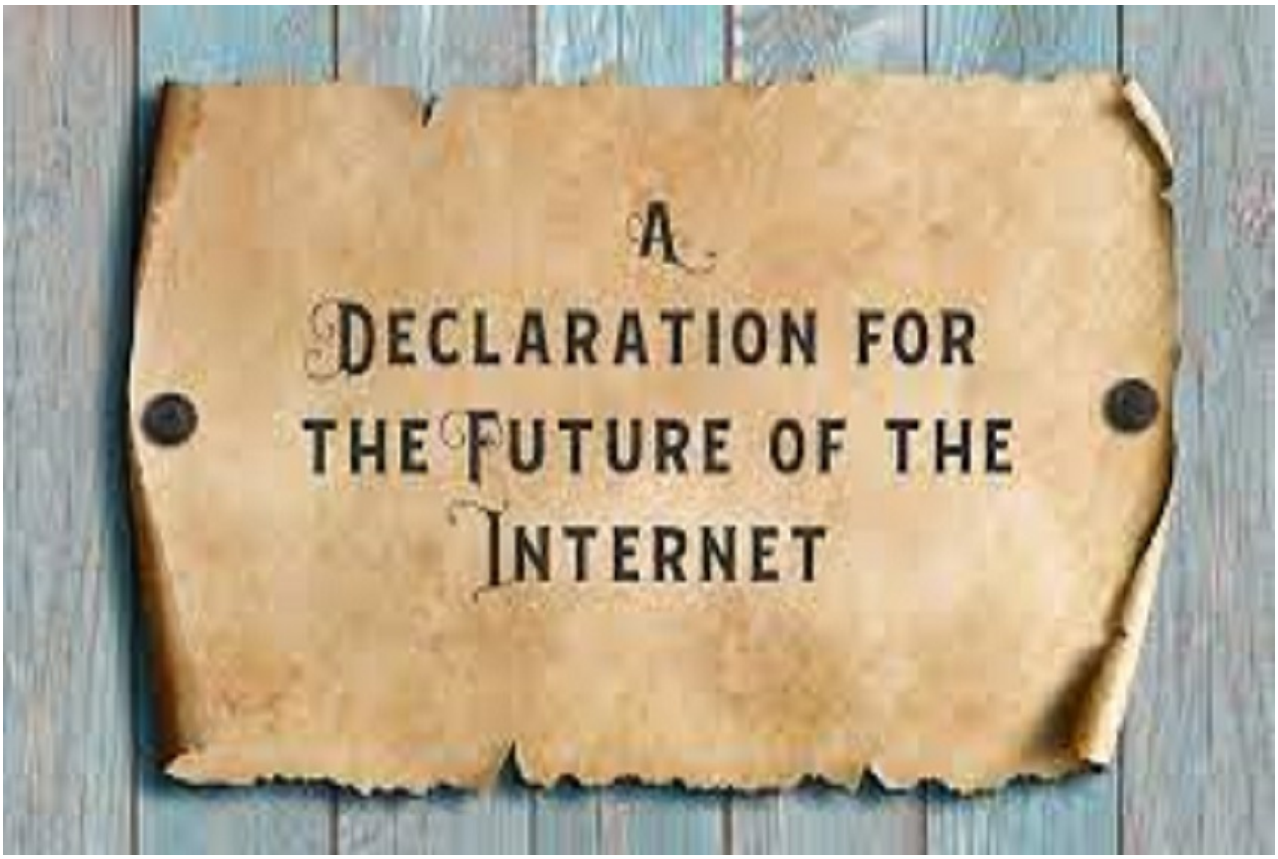

Cédric Leterme
17 juin 2022

Adoptée en avril dernier à l’initiative des États-Unis, la « Déclaration sur l’avenir de l’internet » vise à resserrer les rangs autour d’une conception de l’internet « libre et ouvert » qui serait de plus en plus menacée par l’autoritarisme numérique de pays comme la Chine ou la Russie. La réalité est toutefois plus complexe.

28 avril 2022. Quelques mois après avoir organisé un « Sommet pour la démocratie » qui devait réaffirmer la posture américaine de « leader du monde libre » [1], la Maison-Blanche accueille cette fois le lancement de la « Déclaration sur l’avenir de l’internet », un document de trois pages destiné à affirmer l’engagement des soixante pays signataires [2] en faveur d’un internet « *ouvert, libre, mondial, interopérable, fiable et sûr* » [3].

Officiellement, l’objectif consiste à se « *réapproprier les promesses de l’internet* » face à différentes menaces telles que les restrictions d’accès et autres mécanismes de surveillance et de censure imposés par des États autoritaires, l’essor de la cybercriminalité, la diffusion de fausses informations ou encore la concentration croissante de l’économie numérique et les craintes liées à l’utilisation des données personnelles.

Cinq principes clés

Pour ce faire, les États signataires s'engagent à « *défendre une série de principes clés* (…) *concernant l'internet et les technologies numériques ; promouvoir ces principes au sein des forums multilatéraux et multipartites existants ; traduire ces principes en politiques et actions concrètes ; et travailler ensemble pour promouvoir cette vision au niveau mondial* ».

Les « principes » en question sont au nombre de cinq :

« Protection des droits humains et des libertés fondamentales » (ex : liberté d'expression, lutte contre les discriminations, etc.) ;

« Un internet mondial » (ex : liberté d'accès, neutralité d'internet, etc.) ;

« Un accès inclusif et abordable à l'internet » (ex : lutte contre la fracture numérique, diversité culturelle, etc.) ;

« Confiance dans l'écosystème numérique » (ex : lutte contre la cybercriminalité, protection de la vie privée, etc.) ;

« Gouvernance multipartite de l'internet » (participation des « parties prenantes » : États, société civile, secteur privé, monde académique, etc.).

Pourquoi maintenant ?

Plusieurs raisons expliquent la volonté américaine de pousser à l'adoption de cette déclaration. Tout d'abord, nous l'avons évoqué, cette initiative est à resituer dans l'ambition plus large de l'administration Biden de renouer avec une posture de « leader du monde libre » que les quatre années de Trump au pouvoir ont considérablement fragilisée. Ce dernier a en effet poursuivi une politique étrangère ouvertement nationaliste et cynique où seuls primaient les intérêts de puissance américains étroitement compris, y compris au risque de froisser ses alliés ou de bafouer explicitement le droit international et les « valeurs occidentales » [4].

Pour Biden, il s'agissait donc de réaffirmer l'engagement des États-Unis en faveur de ces « valeurs » pour mieux se distinguer de ses rivaux stratégiques, à commencer par la Chine, tout en resserrant les liens avec ses alliés traditionnels (ou plus récents). Or, l'internet constitue un des enjeux clés dans cette lutte pour l'hégémonie mondiale que les États-Unis cherchent à présenter sous un angle moral. Jusqu'ici, le réseau des réseaux reste en effet dominé économiquement, politiquement et institutionnellement par les États-Unis [5], mais plusieurs évolutions menacent cette domination, que ça soit la montée en puissance de la Chine, les velléités de rééquilibrage en Europe ou encore les projets d'industrialisation numérique dans les pays du Sud [6].

Un débat entre partisans et adversaires d'un internet « libre et ouvert »

Le contenu et le timing de la déclaration doivent donc être lus à la lumière de ce double impératif : contrer les ambitions des rivaux numériques des États-Unis, tout en déployant une vision positive à même de rassembler leurs alliés. Dans ce contexte, le choix du registre des « libertés numériques » est particulièrement efficace, puisqu'il permet de situer le débat entre partisans et adversaires d'un internet « libre et ouvert ». Or, les choses sont évidemment plus complexes.

D'abord, parce que les signataires de la déclaration sont loin d'être eux-mêmes irréprochables en matière de droits et de libertés numériques, à commencer par les États-Unis. Ces derniers abritent en effet ce que les auteurs Powers et Jablonski [7] nomment un « *complexe informatio-industriel* », en référence au « complexe militaro-industriel » fameusement dénoncé par le président Eisenhower en 1961, lequel constitue une des menaces les plus massives et les plus systématiques pour ces droits et libertés à travers le monde [8].

On notera d'ailleurs que de nombreux passages de la déclaration reflètent les préoccupations de différents États, à commencer par celles de l'Union européenne, vis-à-vis de la puissance numérique américaine et des abus qu'elle entraîne, notamment en matière de concentration économique, de protection de la vie privée ou encore de respect de la diversité culturelle. Or, on peut douter de la sincérité des engagements américains dans ces domaines, au vu de leurs positions dans d'autres instances internationales comme l'OMC [9] ou encore de leur réaction face aux (imparfaites) tentatives de régulation du secteur numérique par les autorités européennes, notamment [10].

Instrumentalisation des « libertés numériques »

Difficile en tout cas, dans ces conditions, de croire que le véritable problème avec la Chine se situe sur le plan des « valeurs », d'autant plus que les États-Unis s'accommodent parfaitement de leur violation et de pratiques au moins aussi problématiques dans le chef d'autres pays amis comme Israël, par exemple [11]. Ce qu'ils reprochent en réalité à la Chine (et à d'autres) ce n'est donc pas tant leur autoritarisme numérique que leur volonté explicite de contester la domination américaine sur l'internet.

Il ne faut pas croire pour autant que la mobilisation par les Américains du registre de « l'ouverture » et de la « liberté » sur internet relève uniquement de l'hypocrisie. Il s'agit en effet de valeurs dont une certaine application permet de conforter un fonctionnement de l'économie numérique qui bénéficie avant tout aux États-Unis et à leurs entreprises. Rien de nouveau, d'ailleurs, puisque Nordenstreng et Schiller nous rappellent que « *depuis la Seconde Guerre mondiale, la rhétorique de la liberté est l'usage préféré des monopoles d'entreprise américains, de la presse et autres, pour décrire les mécanismes du système qui favorise leur fonctionnement* » [12].

Dans un contexte où les multinationales américaines du numérique règnent sans partage sur l'économie numérique mondiale, défendre un internet libre et ouvert revient ainsi surtout à défendre la liberté d'action de ces entreprises. De la même manière, l'insistance

sur la gouvernance « multipartite » de l'internet [13] vise en fait à « *légitimer des accords qui profitent à des acteurs puissants et bien établis, comme les États-Unis et leur solide secteur privé des TIC* » [14].

Un internet par et pour les citoyens ?

Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'initiative américaine que de risquer de favoriser ce qu'elle prétend combattre : la possibilité croissante d'un « splinternet », c'est-à-dire d'un internet fragmenté entre camps rivaux. Ici comme ailleurs, on retrouve en tout cas la même logique de blocs qu'entendent promouvoir les États-Unis en décidant unilatéralement avec qui et comment certains enjeux clés doivent être discutés [15]. En face, la Chine a dès lors beau jeu de se poser en défenseur du multilatéralisme et de la souveraineté étatique, deux notions d'ailleurs au centre de sa stratégie numérique et qui trouvent souvent davantage écho dans les préoccupations et les intérêts de nombreux pays du Sud que la promotion d'un internet « libre et ouvert » [16].

On aurait toutefois tort de tomber dans le piège qui consiste à opposer trop strictement liberté et contrôle sur internet. D'abord, parce que ce serait faire le jeu des différents camps qui cherchent à instrumentaliser ces notions au bénéfice de leurs propres intérêts géopolitiques et économiques. Ensuite, parce que de toute façon, comme le rappellent entre autres Powers et Jablonski, tous les États contrôlent déjà plus ou moins internet et le numérique : « *nous soulevons ces comparaisons pour faire comprendre qu'il s'agit d'une réalité juridique et normative bien établie : chaque État réglemente, dans une mesure ou une autre, le flux d'informations à l'intérieur de ses frontières. L'objectif central de ce livre n'est donc pas d'interroger la légitimité de ces mécanismes de contrôle, mais plutôt la manière dont la poursuite de différents contrôles, plateformes et normes en ligne est liée à une compétition plus large pour les ressources et le pouvoir dans le système international* » [17].

La véritable question consiste dès lors à se demander comment et au bénéfice de qui il est possible d'articuler contrôle et liberté numériques, en cherchant une voie médiane entre la capture par des intérêts privés et la toute-puissance de l'État. Un internet par et pour les citoyens en somme. Pour autant que la possibilité existe encore…

Notes

[1] Voir la description de l'initiative sur le site du Département d'État américain : https://www.state.gov/summit-for-democracy/.

[2] Albanie, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cap Vert, Canada, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, République dominicaine, Estonie, Commission européenne, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Îles Marshall, Micronésie, Moldavie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Niger, Macédoine du Nord, Palau, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Taiwan, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Ukraine, Uruguay.

[3] Le texte complet de la déclaration peut être lu ici : https://www.state.gov/declaration-for-the-future-of-the-internet.

[4] Précision toutefois que c'est surtout la façon particulièrement crue et décomplexée avec laquelle Trump a assumé ces orientations présentes de longue date dans la politique étrangère américaine qui a choqué…

[5] Lire notamment : M. Kwet, « Digital colonialism : The evolution of US empire », *The Transnational Institute* (Digital Futures Series), 4 mars 2021 : https://longreads.tni.org/digital-colonialism-the-evolution-of-us-empire.

[6] Sur ces points, lire notamment le dernier rapport de la CNUCED sur l'économie numérique : « Rapport sur l'économie numérique 2021 », Genève, Cnuced, 2022.

[7] S. M. Powers & M. Jablonski, *The Real Cyber War. The Political Economy of Internet Freedom*, Chicago, University of Illinois Press, 2015.

[8] « *La croissance du secteur des technologies de l'information en Amérique a également créé une relation de codépendance, dans laquelle l'investissement du gouvernement était essentiel à la croissance de l'industrie, et l'expertise de l'industrie était considérée comme essentielle à la survie du gouvernement. Cette relation symbiotique, conceptualisée sous la forme d'un triangle de silicium reliant le gouvernement, la Silicon Valley et l'économie américaine au sens large, est similaire dans sa structure et sa portée au complexe militaro-industriel qui a émergé pendant la Seconde Guerre mondiale* » (Powers & Jablonski, « The Real Cyber War… », *op. cit.*, p. 22).

[9] Sur les négociations en cours à l'OMC autour du « commerce électronique », lire : C. Leterme, « La régulation du numérique est un enjeu trop important pour être confiée à l'OMC », *Le Monde*, 10 juin 2021.

[10] S. Stolton, « US pushes to change EU's digital gatekeeper rules », *Politico*, 31 janvier 2022.

[11] Voir notamment le dossier « Digital Walls » realisé par la campagne de défense des droits palestiniens « Stop the wall » : https://www.stopthewall.org/digitalwalls/.

[12] K. Nordenstreng & H. Schiller, *National Sovereignty and International Communication : A Reader*, Norwood (N.J.), Ablex, 1979, p. xiii.

[13] Sur cette notion de « gouvernance multipartite » (multistakeholderism) promue notamment par le Forum économique mondial de Davos, lire : C. Leterme, « Davos : la « gouvernance mondiale » par et pour les multinationales », *CETRI*, 19 janvier 2022.

[14] Powers & Jablonski, « The Real Cyber War… », *op. cit.*, p. 24.

[15] Dernier exemple en date : le « Sommet des Amériques » organisé à Los Angeles le 7 juin dernier, où les États-Unis ont refusé d'inviter Cuba, le Nicaragua et le Venezuela, suscitant un tollé et différents boycotts dans la région (Lire : A. Montoya, « Le Sommet des Amériques met en lumière le déphasage des Etats-Unis sur l'Amérique latine », *Le Monde*, 7 juin 2022).

[16] Pour l'Afrique notamment, lire : C. Leterme, « Vers un Internet chinois en Afrique ? Pas si vite… » (note de lecture), *CETRI*, 29 janvier 2021

[17] Powers & Jablonski, « The Real Cyber War… », *op. cit.*, p. 6.

Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service de l'éducation permanente et de la Province du Brabant wallon